

# Les paradis fiscaux européens taxés

35%, c'est le montant maximal qui sera prélevé à la source sur les revenus de l'épargne. L'accord des ministres des Finances de l'Europe vise les fraudeurs disposant de comptes au Luxembourg, en Belgique et en Autriche, mais aussi en Suisse. Ces quatre pays européens sont les seuls à pratiquer encore le secret bancaire. À partir du 1er janvier 2004, ils reverseront 75% des revenus de cette taxe aux Etats membres d'où proviennent les épargnants cachotiers... Si ces derniers se déclarent encore 'citoyens européens'...